



La Coopération des idées

REVUE D'ÉDUCATION SOCIALE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS

Directeur : G. DEHERME

— o o o —
SOMMAIRE :

G. D.	} <i>Sur le Rétablissement du Pouvoir spir- rituel.</i>
L. ARRÉAT.	
J. COSTES.	
EMILE DELIVET.	
HENRI MAZEL.	
EDMOND THIAUDIÈRE	} <i>Revue des Opinions, des Faits et des Idées.</i>
PAR TOUS	
G. DEHERME	

Le Numéro : 0 fr. 25

PARIS

BERNARD GRASSET, ÉDITEUR

7, rue Cornucille, 7

LA
Coopération des Idées

Revue bi-mensuelle d'Éducation Sociale

ABONNEMENT : un an, France : 4 francs ; Etranger : 6 francs

*Adresser toutes les communications concernant
la Rédaction et l'Administration à*

M. DEHERME, Directeur, à LA SEYNE (Var)

A NOS ABONNÉS

— — — — —

Ceux de nos abonnés qui seront avertis que leur abonnement est **terminé** sont priés de nous faire parvenir leur renouvellement pour s'éviter les frais de recouvrement.

Ceux qui ne désirent pas continuer leur abonnement sont priés de **refuser** au facteur le numéro qui suivra l'avertissement.

L'UNION COOPÉRATIVE

est un journal bi-mensuel, édité par le Comité central de l'*Union Coopérative* des Sociétés françaises de Consommation. Il contient des articles, des études, des monographies, des renseignements, etc., sur la Coopération en France et à l'Etranger. — **L'Union Coopérative** doit être lue par tous ceux qui s'intéressent à la Coopération.

*Prix du numéro, 0 fr. 20 ; de l'abonnement annuel, 4 fr.
Etranger, 6 fr.*

Les abonnements sont reçus : 1, Rue Christine. — PARIS

LE COURRIER DE LA PRESSE

21, Boulevard Montmartre, — PARIS

Directeur : **A. GALLOIS**

Le Courrier de la Presse lit 6.000 journaux par jour



La Coopération des idées

Sur le Rétablissement du Pouvoir spirituel

A l'article « Dictature et Pouvoir spirituel », paru dans le numéro du 1^{er} juin, s'ajoutait ce post-scriptum :

« J'invite nos lecteurs et amis à réfléchir sur les questions que je viens d'aborder, et à nous faire part de leurs sentiments. Il n'est personne, certes, qui considère encore les journalistes et les politiciens comme des éducateurs et des directeurs de conscience sociale suffisants. Il serait donc intéressant de savoir :

« 1° Si l'on juge possible le rétablissement prochain du pouvoir spirituel ;

« 2° Si oui, comment ?

« 3° Si non, quelle issue entrevoit-on à l'anarchie morale et mentale ? »

En publiant quelques-unes des réponses reçues, on tient à préciser qu'il ne s'agit point là d'une consultation, encore moins d'un plébiscite. Rien de plus vain que de recueillir les opinions divergentes de chacun sur des matières philosophiques, politiques

ou sociales, et pour s'en inspirer, — si ce n'est de les compter.

Ici, on se propose surtout de rechercher et de montrer les conditions de l'ordre, sans quoi aucun progrès n'est possible. Ce n'est point inviter à les discuter.

Les réponses qu'on va lire n'en sont pas moins des plus intéressantes. La concurrence des idées, en attendant leur coopération positive, a toujours la valeur d'une expérience. Cela manifeste la gravité de notre mal, et donc l'urgence d'en guérir. De plus, c'est le catholicisme et le positivisme qui résistent le mieux à cette épreuve de la liberté spirituelle, — et le positivisme, semble-t-il, mieux encore que le catholicisme.

Depuis qu'ils sont sans direction commune, les cœurs, les intelligences et les âmes prennent la dispersion, la vanité et le vagabondage pour de l'amour, de la force et de la grandeur. C'est déjà beaucoup qu'une élite reconnaisse l'impérieuse nécessité de se rallier, de se soumettre et de se relier. Il ne lui reste plus, alors, suivant son état d'esprit, qu'à réapprendre le Catéchisme ou à étudier le Système de politique positive.

Si nous recevons d'autres réponses, nous publierons les plus caractéristiques. Ensuite, si c'est utile, nous concluons.

G. D.

♦♦

C'est une grosse question que celle d'un « pouvoir spirituel » à établir, une question pleine d'incertitudes, quelque respect que nous accordions aux vues de Comte.

Quels exemples d'un pareil pouvoir nous offre l'histoire ? Je n'en vois guère que deux : une aristocratie politique, une religion organisée. Hors ces deux réalités sociales, je ne trouve que l'influence plus ou moins profonde de doctrines particulières, comme fut à Rome, si l'on veut, la doctrine stoïcienne. Inutile de marquer ici les différences de ces formes d'action et leur inégale efficacité. Il se peut que les solutions d'hier redeviennent un jour celles de demain, moyennant certaines variantes, et nul ne saurait affirmer que le cours incessant des révolutions ne ramènera point, en quelque lieu, la formation d'une aristocratie légale ou d'un culte national. Mais nous n'avons pas à spéculer sur un futur lointain, imprévisible ; force est de nous tenir à notre pays, à notre temps.

Quel essai y trouverions-nous, quels rudiments au moins, d'un pouvoir spirituel ayant du crédit, sans l'appui d'une contrainte morale ou d'une puissance matérielle ? Nos Académies, je crois, en approcheraient le plus ; il s'y rencontre des hommes qui seraient capables, en maintes occasions, d'apporter quelque lumière aux législateurs et d'émettre des avis autorisés. Quel service pourtant en tirons-nous ? nos gouvernants ont-ils jamais pris conseil de l'Académie des sciences morales et politiques, pour ne nommer que celle-là ? Et sur quels principes, d'ailleurs, sur quelle doctrine ses membres se guideraient-ils, dès qu'ils seraient appelés à exercer une véritable direction spirituelle ?

Aussitôt apparaissent les difficultés de constituer un pareil corps. Supposons-les résolues. Supposons que nous ayons réussi à déterminer exactement son mode de recrutement et d'exercice, à définir ses attri-

butions ; que ce corps, grâce à sa composition nouvelle, représente vraiment l'expérience sociale tout entière, qu'il ait pleine compétence et autorité reconnue : il resterait à assurer l'unité des vues dans cette assemblée même qu'on aurait chargée de faire l'union dans la nation. Nécessairement composite et travaillée par la critique, il lui serait malaisé de donner des avis fermes ; sa situation ne serait pas celle de l'Église romaine, par exemple, dont la doctrine ne varie point, elle risquerait de n'en avoir que ses schismes et les disputes de ses conciles. En dépit de l'accord qu'on peut espérer dans les méthodes, on ne saurait guère attendre encore l'accord des philosophies, ni dans les applications pratiques, ni dans les conceptions générales.

C'est l'anarchie, dira-t-on, peut-être. Mais c'est un mot bien vague que celui d'anarchie ; il recouvre, dans le langage courant, des situations assez diverses, qu'il importerait de ne pas confondre ensemble.

Je ne voudrais pas mettre sous ce mot la diversité des doctrines, des opinions. Cette diversité féconde, nécessaire, elle a existé dans les temps mêmes qui nous semblent à distance, et vus en gros, le plus étroitement disciplinés. Elle offre des dangers, sans doute, aussitôt que, en passant dans la pratique, elle compromet des institutions présentement ou absolument essentielles. Il faut alors qu'elle trouve sa contre-partie, son frein, dans un pouvoir régulier, conservateur : et c'est l'absence d'un tel pouvoir, c'est la lâcheté ou l'impuissance du gouvernement, qui est la véritable anarchie. Notons, au reste, que certaines institutions fondamentales, comme la famille, ne sont pas tant menacées par la contradiction de nos théories que par la corruption des mœurs,

par le relâchement des caractères, par la croissance monstrueuse de l'égoïsme, qui relèvent de causes fort diverses. Et ceci nous montre où doivent tendre nos premiers efforts. Il conviendrait de pourvoir d'abord à l'établissement d'un pouvoir sérieux, à la réforme de notre appareil gouvernemental, au renouvellement de notre personnel politique, d'où résulteraient de grands bienfaits. Telle qu'elle fonctionne, notre république n'est qu'une monarchie en désordre ; elle est l'exploitation de la France au profit d'un parti, et d'un parti qui n'est pas intéressant, elle n'est pas le gouvernement de la France.

Je ne prononcerai point le mot de dictature, dont on s'effraie. Ce serait déjà quelque chose que de nous rendre l'action personnelle et énergique d'un Président des États-Unis, qui n'est certes pas le « cochon à l'engrais » (i) des Constitutions à la Sieyès. Mais ce n'est pas le lieu de traiter cette question, et je reviens au projet d'un « pouvoir spirituel ». S'il ne m'appartient pas de le déclarer chimérique, j'estime néanmoins qu'il ne saurait venir au premier plan d'une réforme. Il se pourrait même qu'un tel pouvoir fût incompatible avec les besoins des sociétés modernes : elles comportent des créations continuelles, des transformations plus rapides qu'autrefois, et je ne vois pas bien quelle place y tiendrait cette sorte de Conseil d'État philosophique, dépourvu, selon le moment, de vigueur ou de souplesse. Purement consultatif, il resterait presque sans effet, et la vie le dépasserait sans cesse ; ayant force contraignante et autorité, il risquerait, en revanche, de contrarier la vie. Éparignons avec soin les institutions morales que le passé

(i) On se rappelle que le mot est de Bonaparte.

nous a léguées. Mais n'accordons pas trop de confiance aux dogmatismes, — nous voulussent-ils régir au nom de la Raison, — que n'accompagne pas toujours le bon jugement.

L. ARRÉAT.

Le rétablissement du pouvoir spirituel est-il possible ? Je l'ignore ; mais en tout cas je le juge fort improbable. Rétablissement semble d'ailleurs un mot bien impropre pour désigner l'instauration d'un état de choses qui n'a sans doute jamais existé.

En outre, ne craignez-vous pas de vous illusionner sur la valeur, à plus forte raison, sur l'efficacité d'une telle panacée ? Une institution, si excellente soit-elle, ne suffira pas pour que, de méchants qu'ils sont, les hommes deviennent bons et se tiennent à la place que notre sagesse leur assigne. Et il ne sert que de bien peu, et seulement pour l'apparence extérieure des choses, de changer ou de révolutionner les institutions si les hommes ne changent pas.

Si, par extraordinaire, une amélioration sociale survenait, ce serait par suite d'une foi subite et enthousiaste qui lancerait les foules vers un principe, une idée, une vérité.

Quel pourrait être ce principe attirant ainsi les esprits comme un nouveau christianisme ? Aucune idée religieuse ou divine ne me semble avoir des chances de provoquer cet enthousiasme salutaire. Le positivisme lui-même ne me paraît ni assez séduisant, ni surtout assez simple, assez clair, assez concis, assez apte à saisir la multitude pour réaliser ce prodige.

Peut-être une théorie économique, quelque changement dans les formes de la propriété et de la production, une sorte de communisme autoritaire, par exemple, pourrait susciter ce mouvement des âmes.

Qui sait ? Vous vouliez jadis créer des ateliers de chômage. C'eût été peut-être un germe fécond que j'ai toujours regretté de ne pas voir réaliser. Cela aurait pu devenir une sorte de communauté, sans les exagérations anti-naturelles des communautés monastiques, dans laquelle des hommes de bonne volonté travailleraient et profiteraient de l'économie de la vie en commun. Beaucoup d'hommes et de femmes seraient sans doute séduits par cette idée conforme au besoin de direction et de refuge.

Mais une pareille entreprise, très possible en somme, si l'on en juge par la vitalité des monastères, ne réussirait que grâce à une autorité absolue, sans discussion, ni élection, et armée de pouvoirs efficaces. L'expérience a condamné le communisme libertaire.

En admettant que l'extension de telles communautés ne soit pas possible, de quel exemple, de quel retentissement ne seraient-elles pas ? Ce serait peut-être l'embryon de ce levier moral sans lequel le pouvoir spirituel ne sera qu'un vain mot. Quel exemple, de voir des administrateurs, des directeurs, déclarer que l'autorité ne leur donne nullement le droit d'exercer cette autorité à leur propre profit ! Quel exemple aussi de voir des hommes, affranchis de la servitude de l'or, vivre heureux et prospères en proclamant qu'ils n'ont droit qu'à l'usage et non à la propriété des choses, pendant leur court séjour sur la planète, car ils n'ont rien créé et, quel qu'il soit, leur effort est si peu de chose ! Quelle bonne leçon encore

d'entendre affirmer que l'autorité est une très acceptable nécessité. L'application, la démonstration vivante de ces principes feraient peut-être les possédants moins rapaces, moins jouisseurs, moins durs et moins arrogants, *ipso facto*, les dépossédés moins irrités et plus disciplinés. Ce serait toujours autant.

Si non, c'est-à-dire si les hommes ne trouvent pas ce levier moral qui les rendrait meilleurs, par conséquent soumis au pouvoir spirituel (car cela seul importe), mon Dieu ! je ne vois pas que, nécessairement, il y aura une issue, ni même qu'il en faille une.

Pour la France, particulièrement, il y aura peut-être quelque guerre, quelque dictature, quelque révolution qui changeront la face apparente des choses, sans rien améliorer au fond, puisque les hommes ne seront pas meilleurs. Après quoi, tout recommencera dans les mêmes conditions. Il se peut aussi fort bien que cela continue ainsi, sans aucun de ces événements notables.

J. COSTES.

*
**

Sur le premier point, il me semble que vous avez on ne peut mieux répondu, dans votre article même, en constatant que la démocratie ne dispose point du miracle et qu'elle ne peut être que ce que nous la faisons, puisqu'elle est soumise aux conditions d'existence de toute société humaine.

En effet, la durée est la condition essentielle de toute véritable action sociale, et, malgré le prestige plus ou moins falot ou sinistre des révolutions catastrophiques que l'on ne cesse de nous prédire, et à l'éventualité desquelles on nous accoutume, la vie sociale a des exigences dont on ne peut s'affranchir.

L'inexorable et salutaire nécessité du travail nous ramène chaque jour à la réalité. Il faut manger pour vivre, et le bon sens ne manque pas d'interprètes à cet égard parmi ceux qui vraiment travaillent, c'est-à-dire parmi ceux dont l'activité est utile et correspond d'une manière évidente à nos plus urgents besoins journaliers.

Il n'y a pas que des journaux, des revues, des livres, des conférences et des réunions publiques, pour donner des directions réelles à l'opinion. L'expérience personnelle, la pression des nécessités, l'action des femmes aussi, pour être de marche silencieuse, n'en sont pas moins efficaces, dans l'immense majorité des foyers. Tant gangrené qu'on le suppose ou qu'on le déclare, par nos grandes tares sociales, le prolétariat n'en demeure pas moins la meilleure, la plus dévouée et la plus neuve partie de la nation, en même temps que la plus nombreuse et la plus sûre réserve de généreuses activités. Il y a dans ce corps social des forces morales d'une intensité énorme et irrésistible, dont l'inertie offrira, quand on le voudra sérieusement, un point d'appui solide à toute vraie direction civilisatrice.

L'orientation des prolétaires, en ce qui concerne directement leurs besoins et leurs ressources, est forcément positive par le triple caractère moral, rationnel et pratique qui lui est indispensable. Elle est, en effet, profondément morale par le besoin incessant qu'elle manifeste de solidarité et de justice, c'est-à-dire de dévouement courageux et de protection sociale. Elle n'est pas moins profondément rationnelle, par la confiante soumission qu'elle réclame envers toute direction qui passe pour respectable et compétente. Elle est pleinement pratique par les exigences immé-

diates du milieu, exigences dont la réalité, précise et continue, ne permet aucune divagation au prolétariat, pourvu qu'il ne soit interrogé que sur ce qu'il sait, et qu'on ne lui demande que le genre d'effort qu'il peut fournir.

Ce corps social envers lequel tant d'abus se commettent incessamment est comme un géant tout-puissant et naïf, frappé de cécité. C'est un immense et candide Colin-Maillard que les « malins » appellent et provoquent, en tous sens, par des artifices variés.

Au point de vue général, le prolétariat ne demande qu'à être conduit et conseillé. Il en a toujours le plus urgent besoin, et toujours il est *mené*. C'est une nécessité fatale de sa situation. C'est la nature des choses qui l'exige. Il est entouré, enveloppé de *pouvoirs spirituels* : il en est harcelé. Les conseillers ne lui manquent pas, tant s'en faut, et c'est parce qu'il en a trop qu'il s'épuise en vœux et en efforts inutiles, contradictoires et incohérents. Il n'ignore pas ses vrais besoins, mais il n'en peut voir l'ensemble, non plus que ses vraies ressources, et il sent que l'on se fait un jeu de le tromper.

Si le prolétariat a des amis vrais, le problème, pour ce qui les concerne et les regarde, offre un énoncé assez simple : il faut qu'ils se fassent croire et qu'ils se fassent aimer.

Mais comment se défendre de ceux qui abusent de la confiance du corps social ? — Tout simplement, en les forçant à ne lui faire dire que ce qu'il sait et à ne lui demander, répétons-le, que les efforts qu'il peut fournir. Il faut là autre chose que la représentation proportionnelle, qui n'est qu'un moyen de rajeunir un régime assez connu et de recommencer une expérience sur laquelle on ne peut pas ne pas être fixé.

Réalisez bientôt cette double condition dans la consultation du prolétariat, et ce que vous appelez le rétablissement prochain du pouvoir spirituel devient possible.

Mais comment ?

Et nous arrivons maintenant à votre deuxième question.

La destinée des prolétaires concentre dans la nécessité d'un travail presque incessant et dans le dévouement familial l'ensemble de leurs moyens normaux d'existence.

Il n'est pas trop hardi, je pense, d'affirmer que pour toutes les situations qu'offre le prolétariat, les besoins du monde familial sont suffisamment évidents pour être à tout instant normalement appréciables par le père et la mère de famille.

Il n'est pas plus téméraire d'affirmer, je présume, que, dans l'immense majorité des cas, le père et la mère de famille sont dans l'impossibilité matérielle d'apprécier les besoins et les ressources du monde du travail et l'évolution constante qu'il accomplit.

Dès lors, si les moyens matériels d'acquiescer, d'une manière habituelle, la connaissance de sa vraie situation économique manquent au père de famille, la précarité de son existence et de celle des siens ne peut faire doute. Ainsi l'inconscience économique et, partant, l'impuissance sociale, tel est l'état effrayant mais habituel du prolétaire. Et toutes les œuvres quelconques, dites de prévoyance sociale, si estimables soient-elles, ne peuvent rien là-contre. L'illusion de salut que peut donner à un passager la possession d'une ceinture de sauvetage ne saurait suppléer au savoir et à la vigilance nécessaires au capitaine et au pilote auxquels on confie la direction d'un navire.

Ceci dit, que sait donc sûrement toujours le prolétaire, sinon ce qu'il faut aux siens, et que peut-il sûrement toujours donner, sinon un dévouement à toute épreuve, pourvu qu'il ait foi en ceux qui le lui demandent ?

Dans ces conditions, n'est-il pas évident que le salut du corps social ne peut être obtenu que par la *sécurité familiale* et par la *solidarité professionnelle* ? N'est-il pas évident encore que toute consultation du corps social ne doit avoir lieu qu'à ce double point de vue, où il peut affirmer sa réelle compétence et choisir utilement ses représentants ! N'est-il pas clair aussi que c'est par l'organisation professionnelle qu'il faut réformer la représentation nationale, de manière à faire de celle-ci l'évidente et loyale émanation démographique du pays.

N'est-il pas sensible que cette représentation nationale sincère — vers laquelle nous porte d'ailleurs un courant d'opinion assez manifeste à présent, et que préparent tant d'institutions et tant d'œuvres publiques et privées — devrait être basée, d'une part, sur les charges de famille et, d'autre part, sur la qualité de producteur indispensable à l'électorat ?

N'aperçoit-on pas toutes les forces d'ordre et, partant de progrès, que mettrait en jeu cette plus équitable organisation du suffrage vraiment et rationnellement universel, puisque, d'un côté, le citoyen exprimerait autant de votes qu'il aurait de personnes à représenter et que, de l'autre, sa capacité électorale aurait pour base et pour limite son caractère professionnel !

Que l'on suppose deux Chambres ayant une fonction de contrôle à l'égard du pouvoir exécutif : l'une, constituée d'après les éléments fournis sous la consi-

dération des charges de famille, et représentant ainsi les intérêts de la consommation; l'autre, rassemblant les représentants de la production, d'après les groupements patronaux et les groupements ouvriers, peut-on concevoir que ces assemblées pourraient échapper à la pression de la véritable opinion publique, et pourraient songer à autre chose qu'au développement du bien-être dans le pays ?

Sous un tel contrôle, l'exécutif, affranchi de la politiquerie et de la politiquaille», et s'appuyant sur des comités d'études où seraient appelées les hautes valeurs morales et intellectuelles du pays, serait ramené par là même à sa vraie fonction de protection des personnes et des biens, et garantirait à tous le maximum de liberté que comporterait la situation.

A la domination, puis la tutelle politique que veulent la conquête et l'assimilation administrative des populations incorporées à un empire, pour former une nation, peut succéder, quand cette œuvre est achevée, — et c'est bien notre cas, — la libre association théorique et pratique des citoyens, sous la protection bienveillante du pouvoir central.

On peut alors confier sans crainte aux diverses grandes formations syndicales, mutualistes, coopératives, etc., le soin d'organiser, selon les besoins régionaux, domestiques et industriels, outre les diverses modalités de l'assurance et de l'entraide, les services populaires, médicaux, scolaires, prud'hommaux, etc.

Une grande libération s'obtiendrait encore : en municipalisant les offices ministériels et en réalisant la justice gratuite, de plus en plus arbitrale, en faisant aussi de la solidarité familiale une matérialité tutélaire et salvatrice, par des obligations alimentaires correspondant aux degrés de parenté, pour le soutien

des orphelins, des infirmes, des vieillards et des veuves; en mettant fin à tous les procédés encore employés ou projetés de fiscalité barbare, pour faire de cette fiscalité simplement une des fonctions de la banque. En libérant partout, graduellement, le citoyen de toutes les dépendances personnelles de l'agitation politique, et en écartant l'activité idéologique et intéressée, indéfiniment protéique, qui entretient le désordre auquel vous faites si courageusement la guerre, il me paraît qu'un tel régime mettrait fin *ipso facto* à cette anarchie morale et mentale que vous déplorez, puisque les compétitions qui l'entretiennent, ayant perdu leur raison d'être, n'offriraient plus occasion de faire les prestigieuses et déplorables carrières qui dévorent notre patrie et que la R. P. ne gênerait guère. C'est à cela que me fait songer votre troisième question.

Ce n'est pas à restaurer telle ou telle partie des régimes périmés qu'il convient de travailler. Il faut, au contraire, faciliter l'avènement de l'ordre nouveau, tout imprégné de vraie fraternité, où la science et l'industrie ne cessent de nous pousser par leurs efforts de chaque jour. Il faut permettre à la solidarité prolétarienne de s'organiser, et pour cela il faut que le prolétariat, professionnellement groupé tout entier, parvienne à la pleine conscience économique, au calcul habituel, à la sûre prévision de ses besoins, de ses risques et de ses ressources.

C'est alors qu'un pouvoir spirituel, vraiment moral, vraiment dévoué et vraiment indépendant, naîtrait tout naturellement de la situation ainsi créée. Il serait l'arbitre naturel des forces en présence.

Puisse, notamment, le mouvement syndicaliste accuser, dans ce sens, les tendances qu'il manifeste, et

qu'il rapproche les unes des autres. Quelque lamentables que peuvent être parfois les épisodes qui le déforment, ce mouvement est le plus nécessaire, et il me semble que tous les bons citoyens ne peuvent que lui être indulgents et l'accompagner de leurs vœux. Nous avons tous grandement besoin qu'il devienne sympathique. C'est là que vont s'enfanter les grandes forces de l'avenir, et j'aime à penser que, là encore, la France ne faillira pas à son rôle d'initiatrice.

ÉMILE DELIVET.

..

D'abord il faudrait savoir, d'une façon plus précise, ce que sera ce pouvoir, qui le nommera ou comment il se recrutera, de combien de membres il se composera, où il siègera, quand il se renouvellera et surtout comment il s'harmonisera avec les pouvoirs existants. Si ses sentences ont force de loi, c'est lui qui exercera le pouvoir même temporel ; si elles n'ont qu'une portée morale, n'est-il pas à craindre que le mépris qu'afficheront pour lui ceux qui croient seulement à la force brutale ne fera qu'accroître « le désarroi des esprits et des cœurs » ?

Mais supposons que notre pouvoir spirituel fonctionne parfaitement sous forme d'un Aréopage au prestige incontesté, sera-t-il commode de préciser son rôle vis-à-vis de l'anarchie mentale d'aujourd'hui ? Hélas ! ici encore il faudrait s'entendre sur le sens de ce mot anarchie mentale. On est toujours l'anarchiste de quelqu'un !

Assurément, une société ne peut pas vivre sans un fonds commun d'idées morales : probité, loyauté,

laboriosité, affectuosité, et je reconnais sans peine que nous aurions fort à accroître notre stock de ces vertus ; mais en quoi un pouvoir spirituel pourrait-il ici être bien utile ? Pour obtenir ce minimum éthique, « la lumière éclairant tout homme venant en ce monde » semble suffisante, aidée, bien entendu, par des influences collectives, d'éducation domestique ou d'atmosphère sociale, mais elles aussi d'ordre privé. En fait d'action publique, il suffirait, à mon humble avis, d'un pouvoir judiciaire à la hauteur de sa tâche et d'un pouvoir politique pas trop au-dessous de la sienne.

Ces deux petites phrases sont d'ailleurs grosses d'exigences.

Par pouvoir judiciaire à la hauteur de sa tâche, j'entends des magistrats impartiaux, intègres et indépendants du pouvoir, des procureurs et des substituts courageux, des juges de paix et des commissaires de police qui soient autre chose que des courtiers électoraux, des jurés énergiques et de sang-froid, des fonctionnaires de la Chancellerie inaccessibles aux pressions politiques, des directeurs de prisons qui ne fassent pas trafic de faveurs, un public enfin éloigné de la dureté et de la sensiblerie, ne prenant pas parti pour l'apache contre le gendarme, toutes choses qui impliquent une réorganisation de la magistrature, une suppression de l'avancement, une épuration du personnel policier et pénitentiaire, un contrôle peut-être même du jury, et bien d'autres réformes que vous allez trouver plus difficiles à réaliser, ou plus vulgaires que celle que vous proposez, mais qui sont pourtant beaucoup plus pratiques et faisables ; il suffirait d'une quinzaine d'articles peut-être, brefs et clairs, alors que je demande à voir la loi

ou le décret qui organiserait le pouvoir spirituel ! Par pouvoir politique pas trop au-dessous de son rôle, j'entends une représentation nationale qui ne serait pas issue de l'intrigue et du charlatanisme, quand ce n'est pas de la fraude, des députés qui penseraient à autre chose qu'à leur réélection, des préfets qui n'administreraient pas seulement les urnes, des ministres qui ne seraient pas en marchandage perpétuel avec leurs partisans ou leurs opposants, et un président de la République qui concevrait son rôle comme celui d'un haut recteur du Parlement et du Cabinet. Or, tout cela, à première vue beaucoup plus malaisé à obtenir qu'un simple pouvoir spirituel, est, au fond, plus réalisable : il suffirait d'établir la représentation proportionnelle des minorités, de proclamer les députés sortants non rééligibles ou, ce qui revient au même, inamovibles, de faire entrer les préfets dans le cadre des fonctionnaires professionnels, de modifier le mode de nomination du Sénat de façon à dépoliticianiser les assemblées locales, de faire élire le président de la République autrement qu'il n'est, et d'avoir des ministères à durée fixe, par exemple du 1^{er} janvier au 31 décembre. Avec ces modifications, on tarirait la source du parasitisme, de l'intrigue, de la discorde, de la haine sociale qui naissent de notre parlementarisme corrompu.

De même, une nation ne peut pas vivre sans un minimum d'esprit national, de patriotisme ; mais là encore je ne vois pas la nécessité d'un nouveau Saint-Siège spécial. Les simples actuels pouvoirs judiciaire et politique réorganisés comme je viens de dire seraient suffisants. Le jour où le métier sera gâté pour les charlatans du scrutin, il n'y aura plus d'extravagances antimilitaristes ; on ne crache sur la

patrie que parce qu'on espère, à ce noble jeu, gagner un siège à quinze mille balles. Au surplus, je ne verrais nul inconvénient à ce que le régime répressif fût sur ce point fortifié ; mais peut-être, sans recourir au chat à neuf queues, suffirait-il de dire : « Qui nie la patrie sera nié par la patrie », c'est-à-dire sera inéligible. Ce juste retour des choses d'ici-bas serait beaucoup plus efficace, pour la disparition de certaines odieuses truculences, que le fameux pouvoir spirituel, dont je ne vois d'ailleurs toujours pas la figure.

Mais, allez-vous me dire, une société, une nation ne doivent pas se contenter d'un minimum aussi pitoyable d'idées et de sentiments communs. Elles devraient tendre à réaliser ces hautes vertus morales qui font la splendeur de notre civilisation, ces exaltations patriotiques, mères des héroïsmes conscients, qui alimentent la force des grands peuples, ces subtiles et profondes qualités qui engendrent la prospérité politique et sociale aux grandes époques de l'histoire. Or, pour tout cela, le Code pénal et même la loi constitutionnelle ne suffisent pas, il faut un pouvoir spirituel pour coordonner, harmoniser, guider, contenir et épurer ces nobles passions. Est-ce sûr ? C'est à voir de près.

Je prends d'abord ces sentiments élevés qui constituent l'âme de notre civilisation, c'est-à-dire le riche trésor de la philosophie antique et de la sagesse chrétienne, l'héritage des grands exemples de génie, de sainteté, de dévouement, le rayonnement des plus nobles figures de l'humanité, et par-dessus toutes la divine beauté de Jésus-Christ, que pourra faire ici notre pouvoir spirituel ? Établir un calendrier de grands hommes ? c'est bénin. Instaurer un culte avec

fêtes glorificatrices ? ce serait faire une concurrence bien maladroite aux religions dont la supériorité sur ce point n'a rien à craindre. Publier des catéchismes laïques, des morales en action, des vies de saintes et de héros ? oui, oui, mais petite musique. En somme, ce sont les vieilles religions d'abord et les grandes morales ensuite qui maintiennent dans les âmes — à condition que les âmes le veuillent ! — ce beau foyer resplendissant ; un Saint-Synode laïque et officiel serait vain ou pis.

Ce qui trompe, ici, c'est l'exemple de l'Église catholique. On attribue sa force vivace, son rayonnement inextinguible, sa concorde intérieure à cet ensemble d'organes (Saint-Siège, Conciles, Sacrées Congrégations romaines, etc.) qui assurent la pureté de son orthodoxie. Mais non ! La force profonde de l'Église, c'est la radieuse figure de Jésus-Christ, c'est la foi au Médiateur, l'action des sacrements, l'amour de Dieu. Quant à la machine théologique inquisitoriale et orthodoxigène, il faudrait voir si son rendement est bien positif, et si ce n'est pas à elle qu'est due, tout au contraire, la désaffection de la société laïque et les secrets mais réels et douloureux déchirements de la société religieuse, car il n'y a que les non-catholiques pour croire que tout, dans l'intérieur de l'Église, marche à la baguette et au métronome ! Du moins, voit-on que les Églises protestantes, qui elles n'ont pas de pouvoir spirituel, n'en gardent pas moins leur force d'expansion épuratrice et exaltatrice. En matière de religion et de civilisation, l'humble prière incohérente de l'isolé importe plus que les plus altières et irréfutables définitions des conciles.

Et les exaltations patriotiques, dont je parlais ensuite, ne sont pas psychologiquement très différentes

des effusions mystiques. L'amour, dont toutes précèdent, est ombrageux à l'égard de la contrainte. Certes, ils sont d'âme ignoble ceux qui ne vibrent pas à la beauté du dévouement d'un Vercingétorix, d'un Godefroy de Bouillon, d'une Jeanne d'Arc, d'un Bayard, ou qui, en face d'un Louis XIV et d'un Napoléon, n'éprouvent que désir surnois de salir, d'abaisser, de bafouer ; mais comment le pouvoir spirituel s'y prendra-t-il pour les empêcher d'être surnois et ignobles ? En outre, nous sommes ici sur la frontière du royaume des dissentiments légitimes : on peut, tout en rendant justice à Napoléon et à Louis XIV, déplorer leur politique ; on peut même, tout en acclamant Jeanne d'Arc, se demander s'il n'aurait pas mieux valu que le Lancastre devînt roi définitif de France et d'Angleterre (mieux encore peut-on regretter qu'Édouard III auparavant n'eût pas été préféré par les pairs à Philippe de Valois). Est-ce qu'un pouvoir spirituel, sous prétexte de maintenir le patriotisme, interdira ces appréciations ? Tous les blocs sont dangereux, et quelque bon Français intégral qu'on soit et veuille être, je pense que personne, charlatanisme politicien mis à part, n'ira jusqu'à approuver le régime terroriste, par exemple. Alors, sera-t-on excommunié ? Mais, en sens contraire, sont-ce les admirateurs des Chouans qui le seront ?

Avec les simples vertus politico-sociales, nous voyons plus nettement encore les dangers possibles du souci d'orthodoxie. Il y a d'excellents Français qui sont royalistes ou impérialistes, faudra-t-il les expulser ? La poursuite de cette chimère de l'unité morale nous a été si funeste au cours des siècles, et aujourd'hui encore elle fait dire tant de sottises aux « primaires » et même aux secondaires, et même à

certaines supérieurs, qu'on s'étonne de la voir approuvée sans réserves. Je sais bien qu'on peut distinguer entre les divergences théoriques qu'on permettra et les intolérances pratiques qu'on réprimera, mais justement pour cette œuvre répressive, un pouvoir nouveau est inutile, il suffira de juges indépendants, qui ne donnent pas, comme trop souvent aujourd'hui, l'exemple de la plus scandaleuse indulgence pour les violences de leurs amis, et de la plus odieuse sévérité pour les vivacités de leurs adversaires.

Donc, tout bien pesé, je crois qu'il faut être résolument hostile à l'établissement d'un pouvoir spirituel. Pas d'orthodoxie, pas d'inquisition, pas de syllabus, ne pas croire qu'on est seul à avoir la vérité en poche, un peu d'humilité d'esprit, beaucoup d'optimisme et de confiance, faire crédit à ses voisins, les aimer, les laisser faire, ne pas s'épouvanter à l'idée que « chacun se fait une conception sur toutes choses », ni même qu'il « laisse libre cours au dévergondage d'une imagination que rien ne contient plus ». Tout ce remue-ménage se neutralise heureusement, alors que l'action consciente d'un pouvoir spirituel agirait avec une force épouvantable et dangereuse. J'aurais cru, vraiment, que nous étions payés en France, depuis pas mal de siècles, pour savoir qu'il faut se méfier des pouvoirs tant spirituel que temporel, tant monarchique que républicain, tant gâchis impur qu'ordre moral, tant révolutionnaire que réactionnaire. Le vieux Tibère, qui s'y connaissait, disait à ses amis d'avant Caprée : *Nescitis quanta bellua sit imperium*. Mais ne le savons-nous pas mieux encore, depuis 1793 ?

Ce n'est pas que tout soit à rejeter dans l'idée d'un pouvoir spirituel, imbu d'un très haut contrôle moral, mais je le concevrais alors agissant sur les hommes

et non sur les idées, donc au fond très temporel, je pense ici à une institution comme la censure de la République romaine et que nous aurions grand intérêt à acclimater chez nous, pour refréner les excès de sans-gêne de nos hommes politiques. Supposez un comité de douze censeurs tirés au sort parmi les plus haut dignitaires de la Légion d'Honneur (4 grands croix, 4 grands officiers, 4 commandeurs, en majorité civils bien entendu) et qui serait investi du pouvoir très limité, mais redoutable, d'écarter des Chambres, soit pour quelque temps, soit pour toujours, un parlementaire qui n'aurait pas été digne de cette très haute mission, quelle merveilleuse amélioration de la moralité gouvernementale n'en résulterait-il pas ! La proportion des votes ne serait pas modifiée dans l'Assemblée, le droit de l'exclu pouvant être facilement exercé par le président de son groupe, et comme cette épée de Damoclès préviendrait gabegies, intrigues, fraudes, trafics vils ou simples polissonneries ! Il n'y aurait pas jusqu'aux assemblées russes ou autrichiennes qui, du coup, ne devinssent d'une sagesse parfaite !

De même, j'ai proposé de faire élire le Président de la République par un collège de quinze électeurs tirés au sort parmi les membres de l'Institut. Dans cette hypothèse, l'Institut représenterait une espèce de pouvoir d'ordre spirituel. Si jamais un Solon ou un Lycurgue apparaissait chez nous et se donnait pour mission de restreindre l'insupportable autocratie du Parlement (ce qui est la besogne urgente, décisive... et malaisée !) c'est dans cette sorte d'Aréopage indépendant qu'il pourrait chercher son point d'appui contre la meute politicienne. Une opposition très nette entre l'Institut et le Parlement lui permettrait de dire au pays : Départagez-les. Si le pays se pro-

nonçait pour les réformes dont je parlais au début de cette lettre, et que les parlementaires, eux, ne feront jamais, ce serait le salut. Sinon, ce sera la continuation du gâchis dont nous mourons. Il est vrai que, comme dit Renan, dans le *Prêtre de Nemi*, « on va loin, avec cette maladie ».

HENRI MAZEL.

Certes, c'est à la décadence progressive et à l'éclipse presque totale d'un pouvoir spirituel, s'imposant comme guide au pouvoir temporel, que la France doit la triste situation, où elle se trouve aujourd'hui, et qu'affectent de ne pas voir ceux qui l'ont fait descendre à ce point d'avilissement, par leur politique, tendant, non seulement à paralyser l'enseignement religieux, mais, pis encore, à instituer un enseignement irréligieux, politique, inepte, puisqu'elle bat en brèche le principe même de tout gouvernement durable et salutaire.

Le salut pour notre pays serait donc dans l'urgente restauration de ce pouvoir spirituel, sans l'inspiration et le secours duquel le pouvoir temporel ne peut, en se perdant lui-même, que perdre la société qu'il régit.

Mais comment cette restauration, si désirable, se fera-t-elle ?

Je n'y vois qu'un moyen, c'est que par ce temps de syndicats, divers et multiples, les représentants actuels les plus autorisés de la philosophie spiritualiste, à quelque nuance qu'ils appartiennent, prennent l'initiative d'une entente sans doute assez difficile, mais non impossible, entre les représentants actuels les plus autorisés des quatre religions qui ont des adeptes,

en notre pays : la catholique, la réformée, l'israélite et la mahométane, afin de constituer avec eux un syndicat pour le relèvement de la société française.

Et ce relèvement ne pourrait résulter que d'une dictature, dont la charte, ayant pour base le décalogue de Moïse, serait faite des préceptes de morale communs aux quatre religions, qui auraient, bien entendu, toute facilité de se développer selon leur génie propre, et approprié à la culture intellectuelle de leurs fidèles sectateurs.

Faute de cette solution, qu'un gouvernement républicain, quelque peu conscient des nécessités gouvernementales, devrait souhaiter et même favoriser, afin de réparer le mal que la République s'est fait à elle-même par le discrédit dont elle chercha à frapper l'idée religieuse, il arrivera ceci que l'anarchie morale étant parvenue à son *summum* d'acuité, et le désordre en France devenant inquiétant pour les monarchies voisines, celles-ci s'entendront en vue de rétablir chez nous, de gré ou de force, une monarchie quelconque avec une religion d'État.

(A suivre.)

EDMOND THIAUDIÈRE.

Revue des Opinions, des Faits et des Idées

DEUX MÉCÈNE

Notre ami Alexandre Séon nous écrit :

« Vous qui avez tant désiré ce Palais du peuple qui devait donner les nobles joies de la Beauté aux ouvriers, que pensez-vous de cette époque célébrant l'apothéose du Calicot-cabotin ?

« Et les journaux mondains — aveuglés par cette fortune édifiée sur ce fait moderne : l'introduction de la camelote sur le marché, l'immonde camelote qui a fait tout travailleur manuel serf de la laideur — décernent le titre de Mécène à qui eut besoin de l'estampille américaine pour acheter *l'Angélus* du pauvre, dédaigné et brave artiste Millet.

« Pour moi, le jour de l'inauguration de la salle Chauchard, au Louvre (Musée), j'irai admirer encore Monna Lisa, en pensant au roi-Mécène, François I^{er}, qui n'attendit pas la mort de Léonard de Vinci pour assurer à notre pays la possession du chef-d'œuvre des chefs-d'œuvre : *la Joconde*. »

*
* *

DANS NOS COLONIES

On connaît les rapports de fonctionnaires et leur névitable conclusion : tout va bien.

Au colonies surtout, ce système est en grand honneur. Il est commode pour les hauts fonctionnaires et les gouverneurs. *Le Temps* ne se lasse point de publier les « communiqués » officiels qui nous apprennent que « tout va on ne peut mieux », que « les indigènes font leur soumission », que « le capitaine X. poursuit les fuyards » : etc...

Malheureusement, les soldats, les petits fonctionnaires, les employés de commerce reviennent, et nous avons d'autres informations. Le ministre des Colonies aussi.

C'est ainsi, à l'arrivée du paquebot *Cordillière* à Bordeaux — non par le câble réservé aux « rapports » — que le public et le gouvernement ont appris qu'une

cinquantaine de tirailleurs de la colonne de l'Adrar étaient morts de soif.

Nous savons que les officiers font tout leur devoir, et parfois dans des conditions qu'une administration j'menfichiste, pusillanime, et un gouvernement aussi ignorant qu'incohérent rendent plus que difficiles. Au surplus, ce ne sont pas eux qui envoient des câblogrammes mensongers.

Nous savons aussi que, sous un régime où le bluff est partout, il ne sert de rien de le dénoncer. Nous voulons seulement avertir nos lecteurs. Il n'y a pas à tenir compte des « communiqués » officiels ou officieux sur l'état de nos colonies que publient les journaux, après *le Temps*. Les nouvelles exactes n'arrivent jamais que par les paquebots, au Havre, à Bordeaux ou à Marseille, et on les reconnaît à ceci qu'elles ne disent point que tout va bien. Au contraire.

*
* *

LES OUVRIERS A ÉCRITURES

Des instructifs « Petits aphorismes sur la Marine » de M. Jean Norel, dans *l'Opinion* :

« Un ingénieur disait, il y a quelques jours, aux enquêteurs parlementaires : « Nos arsenaux sont des « usines à écritures qui servent quelquefois de prétexte « à des travaux industriels. »

« La Marine a créé la spécialité d' « ouvriers à écritures ». La seule Direction des constructions navales de Toulon en comptait 163 au 1^{er} avril 1905 et 257 au 1^{er} octobre suivant. En six mois, cette seule Direction avait embauché 94 ouvriers à écritures. »

LE COMMANDEMENT

Du même :

« En Angleterre, en Allemagne, ailleurs encore, le commandement est donné à des hommes parvenus à pleine maturité, pour qu'il soit l'occasion de déployer leurs qualités d'initiative.

« En France, le commandement est une récompense, destinée à payer les services passés. C'est une entrée en jouissance.

« Les débits de tabac ne se donnent pas autrement. »

SURVEILLANCE ADMINISTRATIVE

Toujours de M. Jean Norel :

« Un de nos grands arsenaux vendait, il y a quelques jours, un lot de vieilles embarcations, pour un morceau de pain. L'opération terminée, comme un service réclamait une embarcation neuve, envoyée dans l'arsenal pour une légère réparation, on s'aperçut que, par mégarde, elle avait filé parmi le lot des vieilles barcasses. Ce n'était pourtant pas une épingle, mais une embarcation de 14 mètres de long. Ajoutons qu'il y a trois contrôles à la sortie des arsenaux, sans compter la gendarmerie, la douane, le pompier, et je ne sais plus quoi encore.

« Sapristi ! » dit le directeur du service intéressé dans l'aventure. Et ce fut tout. »

PAR TOUS.

Les Livres qui font penser

Les Honnêtes dames allemandes, par JEANNE et FRÉDÉRIC RÉGAMEY, 3 fr. 50 (Albin Michel, édit., 10, rue de l'Université). — La France n'est point « la terre du scandale et de toutes les hontes », comme elle le laisse dire volontiers, et l'Allemagne est loin d'être « l'asile de toutes les grandeurs, de toutes les perfections », comme elle voudrait bien nous le faire accroire. « Essayer un plaider en faveur de notre patrie serait oïseux et peu digne, nous disent les auteurs dans leur préambule. Nous croyons qu'il y a mieux à faire et qu'il est temps de regarder avec un peu plus d'attention et de sang-froid ce mannequin, cet épouvantail de sainteté qu'est la massive Germania. » C'est aussi peut-être qu'il est moins facile de montrer la « vertu » française que le « vice » allemand. Hélas ! ceci ne dispense point de cela...

C'est la femme, dans toute civilisation, qui fait les mœurs. En nous parlant des « honnêtes dames » des pays allemands, les auteurs, en réalité, nous décrivent les mœurs de ces pays. Cette histoire éthique est intéressante. Elle est bien écrite, d'ailleurs. Seuls les documents allemands ont été utilisés, — mais avec quelle science et quel art ! Je ne sais plus qui a dit : « La haine — dont les auteurs ne se défendent point — est plus clairvoyante que le génie. » Et je la leur reprocherai mollement, car elle est, ici, l'autre face d'un ardent amour pour notre patrie. Il va sans dire que ces écrivains scrupuleux ont élagué tout ce qui ne se pouvait dire honnêtement.

Ils ont remonté de l'Allemagne contemporaine au « bon vieux temps » germanique. Malheureusement, le premier chapitre, qui serait le plus instructif pour nous, est le plus bref. On le regrette.

Il y a, en Allemagne, par an, 5.500 divorces, dont la plupart ont pour cause l'adultère ; 176.300 naissances illégitimes. A Berlin, on compte 24.000 prostituées. La prostitution infantile n'est pas rare ; les suicides d'enfants augmentent ; en 30 ans, les suicides d'adultes ont plus que

doublé ; les infanticides, les avortements, les attentats aux mœurs se multiplient. Le proxénétisme, la pornographie ne se dissimulent plus.

A ceux qui affirment que c'est le « vice » français qui contamine la « vertu » allemande, les auteurs répondent par l'histoire, impitoyable, de la société teutonne au début du dix-neuvième siècle, aux dix-huitième, dix-septième et seizième siècle. C'est certainement ce dernier chapitre qui est le plus curieux.

Dans ses notes, le bourreau de Nuremberg déclare alors qu'il a dû sévir contre les femmes mariées qui ont « commis des immoralités avec vingt et plus de célibataires et d'hommes mariés ». Il relève, en outre, « des cas de bigamie et même de trigamie, des vices de Sodome de tous genres, des viols commis sur des enfants de six à onze ans, des incestes avec père et frère ». La bigamie n'est pas seulement tolérée. Une ordonnance de la Diète de Franconie, à Nuremberg, du 14 février 1650, prescrit encore : « Il sera permis à tout homme d'épouser deux femmes ; cependant on lui rappellera souvent en chaire qu'il doit les bien traiter et éviter toute discorde entre elles. »

Les auteurs nous parlent de la prostitution, à laquelle participent les « honnestes dames », de l'ivrognerie, des plantureuses ripailles, des couvents, etc... Il ya un ouvrage, paru en 1570, qui est consacré à la bizarre coutume des « nuits d'essai des jeunes paysannes allemandes ». La danse fut toujours mieux qu'un jeu. Telle mère se vante que sa fille « a fait un bon marché à la danse ». En 1578, Spangenberg écrit : « On voit là, jeter en l'air, renverser et découvrir les fillettes avec tant d'immoralité, qu'on jurerait que les impudiques qui mènent de pareilles danses ont oublié tout honneur et toute pudeur, sont sourds et insensés et dansent la danse de Saint-Guy ». Très souvent, les couples vont ensuite coucher ensemble, « en fidélité et foi ». Comme l'hospitalité est très large, le voyageur est invité aussi à coucher avec la femme ou la fille de la maison, « en fidélité et foi ». Mais cela ne put-il être, comme en Suisse, qu'une niaise ou touchante épreuve de la confiance et de la pureté ?

Quoi qu'il en soit, l'Allemagne est dangereuse pour la paix du monde, et plus par sa ruse, sa fourberie, sa brutalité et son esprit de conquête, que par ses mœurs.

« L'Allemagne recommence toujours son rêve de domination universelle ; elle veut toujours reconstituer son vieux Saint-Empire. Elle procède par bonds successifs, ne risquant un saut en avant que lorsqu'elle croit avoir bien assuré le terrain derrière elle, et endormi la méfiance de celui qu'elle veut faire tomber dans ses pièges. C'est pour cela qu'elle n'est pas seulement le peuple qui conquiert, mais surtout, comme disait Nietzsche, « le peuple qui trompe ».

L'Internelle Consolacion ; Sainte Térése ; Pascal ; Bossuet ; saint Benoit Labré ; le curé d'Ars, par J. BARBEY D'AUREVILLY, 0.60 (Bloud, édit., 7, place Saint-Sulpice). — Dans ces pages de l'auteur du *Dandysme et de Georges Brummel, des Diaboliques, etc.*, on ne trouvera que ce qu'on y doit chercher : la splendeur du verbe. Rien autre. Barbey ne saurait édifier, ni faire penser. Sa critique même n'est pas très sûre. Il se propose bien plus de nous émerveiller que d'éclairer notre jugement. Et l'on sait comme il y réussit.

Je ne puis citer que le chapitre sur sainte Térése : « L'infinité ! dit-il, voilà, en effet, le caractère des œuvres de sainte Térése. Voilà la marque distinctive et à part de ce talent, qui n'est pas un talent ; de ce génie qui n'est pas un génie, quoiqu'on lui donne ce nom pour l'exprimer, parce qu'il n'y a pas de nom au-dessus de ce nom. L'infinité ! Certainement il y a de l'infini dans toute âme, mais il y est et même dans les plus grandes, à l'état latent, mystérieux, sommeillant, comme l'Esprit sommeillait sur les eaux, tandis que dans l'âme de Térése l'infini déchire son mystère, se fait visible et passe dans le langage où la pensée déborde les mots. Cette héroïne de la vie spirituelle est infinie d'intuition, de profondeur de subtilité, mais ne l'entendez pas dans le sens littéraire, qui voudrait dire excessivement intuitive, excessivement profonde, excessivement subtile. Vous vous tromperiez ! Elle est infinie, infinie dans le sens métaphysique. Elle est infinie

comme, depuis elle, Pascal l'a été quelquefois dans quelques-unes de ses *pensées*. Seulement, ce ne fut que quelquefois, et sainte Térèse, c'est toujours ! Et ce n'est pas non plus toute la différence à mettre entre sainte Térèse et Pascal. Pascal est infini dans le doute, dans l'anxiété, dans la crainte, et sainte Térèse l'est dans la foi, dans l'amour et dans l'espérance, et de même que l'espérance, l'amour et la foi sont au-dessus de la crainte, de l'anxiété et du doute, sainte Térèse est au-dessus de Pascal !... Soumis à la loi qui régit les choses pesantes, les hommes sont plus près de tomber dans les gouffres d'obscurité qui sont en bas, qu'ils ne sont capables de s'élancer aux gouffres de lumière qui sont en haut, et voilà pourquoi Sainte Térèse, qui monta et ne descendit jamais, sainte Térèse, la Ravie et la Ravissante, l'emporte sur Pascal, dans les œuvres que nous avons d'elle, autant qu'elle l'emporta dans sa vie sur le farouche solitaire qui ne réussit pas à être un saint... Elle a retourné les racines du cœur en nous étalant le sien. Ce n'était pas uniquement, comme ceux, qui ne l'ont pas lue, ont la bonté de le concéder, une femme supérieure par l'imagination, par la disposition poétique, exaltée par la prière et trouvant dans l'échauffante macération de la Règle et du Cloître l'expression embrasée qui ressemble chez elle à un encensoir inextinguible, le cri qui épouvante presque tous les cœurs et qui fait croire que le Génie a des rugissements comme l'Amour ! Non, elle était encore la femme puissamment rassise dans la raison, telle que les hommes conçoivent la raison, quand l'extase, qui enlève l'esprit au ciel et ce corps de boue volatilisé dans les airs, la lâchait et la mettait par terre. C'était une grande scrutatrice humaine, un esprit trempé et aiguisé pour découvrir. Cette voyante en tout ne voyait pas que le monde surnaturel : Elle voyait l'autre transparentes. Il fallait qu'elle les sût pour les conduire, cette grande Directrice, qui les a conduites et soumises à un gouvernement inconnu des hommes, — le gouvernement de l'Amour ! Sa vie, comme elle nous l'a laissée, cette longue poésie écrite tout en élans, est un des plus beaux livres assurément de la littérature espagnole, mais

elle est aussi le plus beau traité de psychologie appliquée qu'il y ait dans quelque littérature que ce soit. Les philosophes, qui croient avoir inventé ce qu'ils retrouvent, s'imaginent que la psychologie est d'hier. La traduction de sainte Térése pourra leur montrer aujourd'hui où elle était, cette psychologie toute vivante, avant qu'on la vit morte et disséquée dans leurs écrits comme sur des marbres d'amphithéâtre. »

Quoique Barbey d'Aureville écrive presque toujours avec cette magnificence, l'éditeur a fait un choix des plus judicieux. Ce sont là des pages à part et qu'il faut relire. Je ne sais si elles fortifieront des croyances ou convertiront ; mais il est certain qu'elles manifestent la puissance du catholicisme pour exalter les grandeurs de l'homme. C'est par là, d'ailleurs, que le catholicisme dépasse toutes les religions du passé et même du présent.

Louis XVII et ses descendants, par BOISSY D'ANGLAS, 2 francs (Daragon, édit., 96, rue Blanche). — M. Boissy d'Anglas est convaincu que Naundorff fut bien Louis XVII, et qu'il est mort à Delft, le 10 août 1845. Bien qu'il ait voté l'expulsion des princes, il demande que la France reconnaisse la nationalité des trois descendants qui vivent en France. Il est lyrique : « La République se doit à elle-même, elle doit à sa réputation de gouvernement de justice et d'égalité, de reconnaître la nationalité française de ces trois Bourbons. Je lui signale cette cause qui est digne d'elle. Elle s'honorera grandement devant les nations en la faisant triompher. J'estime qu'il sera beau de lui voir prendre par la main ces descendants d'Henri IV et de les élever au rang de citoyens. Le geste aura sa grandeur. Elle doit déclarer que sur son sol il n'y a pas de place pour les parias et que sous son règne l'égalité n'est pas un vain mot. »

Des portraits de Naundorff et de ses descendants sont joints au texte pour établir la ressemblance bourbonnienne. C'est un argument qui en vaut un autre. Mais j'ai surtout remarqué qu'un des « princes » ressemble étonnamment à M. Caillaux.

G. DEHERME.

Le Directeur-Gérant : G. DEHERME.

26-6-09. — Tours, Imprimerie E. ARRAULT et C^{ie}.

Bernard GRASSET, Éditeur
7, rue Corneille, 7. — PARIS

DERNIÈRES PUBLICATIONS :

EMILE BAUMANN

L'Immolé, roman, 3^e édition. Vol. in-18 **3.50 ***

LÉON LAFAGE

La Chèvre de Pescadoire, 3^e édition. Vol. in-18 **3.50**

JEAN GIRAUDOUX

Provinciales, Vol. in-18. **3.50**

GILBERT DE VOISINS

Les Moments perdus de John Shag, Vol. in-18. **3.50**

MAURICE MAGRE

Conseils à un jeune homme, Vol. in-18 **2 »**

DIDIER DE ROULX

Roosje, roman. Vol. in-18 **3.50**

J-H. RETINGER

Le Conte fantastique dans le romantisme français.
Vol. in-18. **2 »**

J. GRASSET

PROFESSEUR DE CLINIQUE MÉDICALE A L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

La Responsabilité des Criminels, Vol. in-18. **3.50**

GEORGES DEHERME

La Démocratie vivante, Vol. grand-in-8° **4.50**

HENRI MAZEL

Pour causer de tout, Vol. in-18 **3.50**

VIENT DE PARAÎTRE :

Auguste Comte et son œuvre

LE POSITIVISME

Par GEORGES DEHERME

*Un vol. in-16 de 128 pages, avec deux portraits hors texte,
Prix : 2 fr. 50*

(GIARD et BRIÈRE, Éditeurs, 16, rue Soufflot. — PARIS)

I. Sa vie. Ses écrits. — II. Ses disciples. — III. Quelques appréciations. — IV. L'homme. — V. Pour les femmes et les prolétaires. — VI. Sur les lettrés et les bourgeois. — VII. La philosophie positive. — VIII. La sociologie positive. — IX. La politique positive. — X. Le pouvoir spirituel. — XI. La religion positive. — XII. Les utopies positives. — XIII. La morale. — XIV. Conclusion.

L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

Action politique. Action économique. Action sociale

Par GEORGES DEHERME

*Ouvrage couronné par l'Académie française
et par la Société antiesclavagiste de France*

Un volume in-8 de 528 pages. Prix : 6 fr. (*franco* : 6 fr. 60)

BLOUD et C^{ie}, Éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, PARIS

La Démocratie vivante

Par GEORGES DEHERME

Un volume in-8° de 402 pages. Prix : 4 fr. 50 (*franco* : 5 fr.)

BERNARD GRASSET, Éditeurs, 7, rue Corneille, PARIS